

Le diagnostic repose sur l'aspect très suggestif des lésions. Une confirmation par prélèvement local (laboratoire ou consultation IST) est possible en cas de doute.

Il n'y a pas de guérison définitive de l'herpès. Des médicaments sous forme de crème ou de comprimés peuvent réduire la durée de la crise. Si les récives sont fréquentes, un traitement oral préventif permet de les diminuer.

HÉPATITE B (VHB) :

Les contaminations non sexuelles par le VHB sont les plus fréquentes et ont lieu, généralement, en zone d'endémie ou chez les personnes exposées à une contamination sanguine (échange de seringues, personnel soignant). Le VHB peut se transmettre également lors de rapports sexuels non protégés. Il est présent dans les sécrétions sexuelles et la salive.

Souvent l'hépatite B ne donne aucun symptôme et le diagnostic est fait par des examens sanguins. Parfois, elle provoque une « jaunisse » : la peau, les yeux deviennent jaune foncé, de même que les urines alors que les selles deviennent très claires ; ces signes s'accompagnent d'une grande fatigue et de fièvre

Dans 80 % des cas, une hépatite B guérit toute seule et ne laisse aucune séquelle. Dans 20 % des cas, le virus continue de détruire le foie et peut entraîner, à long terme, une cirrhose ou un cancer du foie.

Il existe des traitements anti-VHB en cas d'hépatite B chronique.

Le vaccin préventif, disponible en pharmacie, est vivement conseillé pour les personnes ayant des pratiques à risque et qui n'ont pas été vaccinées dans l'enfance (le vaccin consiste en deux injections séparées d'un mois et d'un rappel à six moi .

PAPILLOMAVIRUS (HPV):

Le HPV se transmet par voie sexuelle (échanges d'objets sexuels, cunnilingus, frottement entre deux sexes et masturbation réciproque).

Le HPV se manifeste par de petites verrues indolores qui ne sont pas toujours visibles. Ces condylomes peuvent se développer sur la vulve, dans le vagin, sur le col de l'utérus, dans l'urètre ou au niveau de l'anus. Le dépistage des condylomes du col se fait par un frottis.

Il n'existe aucun traitement qui éradique le virus. Les

traitements actuels consistent en la destruction des condylomes par cryochirurgie (azote liquide), bistouri électrique ou laser. Les récidives sont possibles, un suivi est donc nécessaire.



Centres de dépistage anonymes et gratuits en Tunisie

CCDAG	Adresse	Téléphone
Centre des Soins de Santé de Base 9 Avril de Tunis	Avenue 9 avril, 1030 Tunis.	71 567 607
Centre des Soins de Santé de Base de la Marsa	Boj El Saleel, la Marsa 2070 Tunis.	71 775 766
Centre de l'Association Tunisienne d'Information et d'Orientation sur le sida (ATIOS)	43, avenue Hédi Saïdi, Bab El Assel, 1005 Tunis.	71 957 544 71 957 511
Centre Régional de l'ONFP de Douar Hicher (Mannouba)	Délégation régionale de l'ONFP. Rue du Kairouan, Douar Hicher, Manouba, 2086 Tunis.	71 545 090 71 622 550
Centre Régional de la Santé de la Reproduction (Nabeul)	Délégation régionale de l'ONFP, Hôpital régional de Nabeul Mohamed Elattli, Avenue Habib Thameur, 8000 Nabeul.	72 286 004
Direction de la Médecine Scolaire et Universitaire (Sousse)	Centre médico-scolaire. Rue Asdrubal, 4002, Sousse.	73 332 593
Centre Régional de la Santé de la Reproduction (Monastir)	Délégation Régionale de l'ONFP. Rue Avicenne, 5019 Monastir.	73 461 954
Service de médecine préventive et d'épidémiologie (Monastir)	CHU Fatouma Bourguiba. Avenue 1er juin, 5019 Monastir.	73 461 144
Service Régional des Soins de Santé de Base, Direction Régionale de Santé Publique (Sfax)	Avenue Majda Boullia. Route El Ain, Km 0,5, 3029 Sfax.	74 242 024
Centre de l'Association Tunisienne de lutte contre le SIDA et les MST de Sfax	Association ATL MST/SIDA, Avenue 5 Août, Rue 19 juillet, 3002 Sfax.	74 203 500
Centre Régional de la Santé de la Reproduction de Médenine de l'Office National de la Famille et de la Population (Médenine)	Délégation régionale de l'ONFP, Rue Abdelhamed Belkadhi, 4100 Médenine.	75 640 787
Hôpital Tahar Star de Mahdia (Service de laboratoire)	Hôpital Tahar Star ,5111 Hiboun, Mahdia	73 671 744
Centre de soins de santé de base Ezzahra	Avenue Habib Bourguiba 2034 Ezzahra Ben Arous.	71 481 814
Direction régionale de santé publique de Kef.	Avenue Habib Bourguiba 7100 Kef	78 201 447
Direction régionale de santé publique de Tozeur	Direction régionale de santé publique de Tozeur.	76 471 575
Centre Régional de Santé de la Reproduction de Ben Arous	4 rue Ibn Rochd Hammam Lif 2050	79 218 287 79 218 487
Centre Régional de Santé de la Reproduction de Kasserine	Avenue Houcine Zarrouk 1200	77 473273
Centre Régional de la Santé de la Reproduction de Gafsa	Rue Houcine Bouzaiène. Gafsa 2100	76229603
Centre de santé de la Reproduction de Kébili	Avenue 7 novembre 1987. 4200 Kébili.	75 490 740

1/ Le SIDA (VIH) est-elle la seule maladie transmissible par voie sexuelle ?

Il existe un grand nombre d'infections sexuellement transmissibles (IST), parmi lesquelles la gonococcie génitale ou "chaude pisse", la syphilis, l'herpès génital, les hépatites... Lorsqu'une personne a une MST, il est important de ne pas avoir de rapport sexuel non protégé tant que la MST n'est pas guérie.

2/ Le préservatif masculin est-il le seul moyen de prévention des MST ?

Le préservatif féminin a été lancé en 1991 et diffusé dans une trentaine de pays. En France, les négociations ont été longues pour obtenir son homologation. Le "Femidom", c'est son nom, est à présent disponible dans la plupart des plannings familiaux, chez le distributeur TERPAN et dans les associations de lutte contre le sida. On ne le trouve pas encore en pharmacie. Les tests ont montré qu'il a les mêmes propriétés que le préservatif masculin pour la protection contre le VIH et la contraception.

3/ Doit-on utiliser différents types de préservatifs selon le type de rapport, pénétration anale ou vaginale ?

Quel que soit le type de pénétration, anale ou vaginale, il

est important d'utiliser un préservatif conforme à la norme NF toujours mentionnée sur le paquet. Lors des pénétrations anales il est important d'utiliser un gel lubrifiant soluble à l'eau que vous pouvez acheter en pharmacie ou en grande surface. Le gel permettra de faciliter la pénétration et évitera les traumatismes.



4/ Peut-on utiliser des produits gras comme lubrifiant ?

Des produits comme le beurre, les produits solaires, la vaseline, les pommades et les crèmes diverses ne doivent pas être utilisés car ils abîment les préservatifs, augmentent les risques de rupture et les rendent poreux et donc inefficaces. Il faut utiliser uniquement des lubrifiants à base d'eau, appelés habituellement "gels".

5/ Existe-il un risque de contamination par une IST lors d'une rupture de préservatif ?

En cas de rupture, le rapport est équivalent à un rapport non protégé. Seule une utilisation correcte du préservatif est un moyen simple et efficace d'éviter la contamination et l'infection par des agents infectieux responsables des IST.

6/ Peut-on être atteint d'une IST sans avoir de symptômes ?

La gonococcie, par exemple, est une MST asymptomatique chez une grande partie des femmes. Chez l'homme en revanche, la gonococcie provoque sécrétions et douleurs mictionnelles. Si son partenaire ne la prévient pas, la femme infectée peut ne présenter presque aucun symptômes. Elle peut alors transmettre la maladie à son

insu, et risque de graves complications pour elle-même (en particulier stérilité). Or il existe des traitements très efficaces.

7/ Y a-t-il un risque d'attraper une MST en faisant des caresses vaginales ?

Il est possible d'attraper une MST avec les mains en caressant le sexe de son ou sa partenaire puis en se touchant le sexe après.

8/ Une pénétration anale est-elle plus dangereuse qu'une pénétration vaginale ?

Les deux pénétrations comportent des risques pour les deux partenaires si elles ne sont pas protégées par un préservatif. Toutefois, la muqueuse anale est plus fragile et peut subir des lésions pendant la pénétration ; ce sont des portes d'entrée possibles pour les virus du sida ou des hépatites par exemple. Le saignement de ces lésions peut aussi mettre le sexe masculin en contact avec d'éventuelles particules infectieuses. Lorsqu'une femme a une lubrification vaginale insuffisante, il peut en résulter un phénomène analogue.

9/ Est-ce qu'il est possible d'être contaminé par le VIH lors d'une fellation ?

Bien que le risque soit très faible, il n'est pas possible d'affirmer que cette pratique sexuelle ne comporte aucun danger puisqu'elle comporte un contact entre liquides corporels (les gouttes du début de l'érection ou liquide séminal, la salive) et muqueuses (le gland du sexe de l'homme, la bouche). Le sperme d'une personne atteinte peut contenir une concentration plus ou moins importante de virus. Il faut donc éviter d'en avoir dans la bouche (surtout en cas de problèmes buccaux : gingivite, angine, candidose). L'utilisation d'un préservatif (non lubrifié, c'est plus agréable) supprime tout risque de transmission.

10/ Est-il nécessaire de se protéger lors d'un cunnilingus ?

Le risque de transmission du VIH de l'homme à la femme lors d'un cunnilingus est extrêmement faible, voire théorique. Il est difficile d'imaginer comment une femme qui reçoit un cunnilingus peut être contaminée dans la mesure où la salive ne transmet pas le VIH. En revanche, il est possible, bien qu'extrêmement rare, pour une personne qui ferait un cunnilingus à une femme séropositive, d'être contaminée par ce biais. Une protection peut

être obtenue en utilisant un préservatif fendu dans le sens de la longueur après en avoir coupé l'extrémité (ce qui permet d'en faire un rectangle de latex).

11/ Le risque de contamination par le VIH est-il plus important si le rapport s'accompagne de violence ?

Les risques de contamination sont liés aux possibilités de contact entre des liquides corporels susceptibles d'être contaminant et les muqueuses. Ils sont aggravés lorsque les muqueuses comportent des lésions. En effet, le virus traverse plus facilement la barrière de la muqueuse si celle-ci est fragilisée. Elle peut l'être par une MST, qui facilitera grandement le passage du virus, par une lésion due à un rapport traumatique ou au cours du précédent rapport sexuel, ou simplement à cause du frottement mécanique des deux muqueuses lors du rapport sexuel. Après la ménopause, il existe une atrophie de la muqueuse vaginale qui la rend plus fragile et augmente par conséquent le risque de contamination. Lors des règles le risque est accru car le sang peut contenir une grande quantité de virus et par conséquent être très contaminant. Mais attention, un risque plus important ne veut pas dire que ce sont les seuls cas où on peut contracter le VIH : dans tout rapport sexuel non protégé il existe un risque !

GUIDE JURIDIQUE

Quelle est la loi pénale?

Selon l'article 230 du code pénal tunisien, la sodomie, (rapports sexuels homme/homme) mais aussi les rapports sexuels femme/femme sont punis de l'emprisonnement pendant trois ans.

Le procureur de la république peut aussi utiliser un texte pénal protégeant l'omnipotence de la morale dominante pour déférer ces individus devant la justice.

Quels sont les droits de la personne mise en cause?

Ces droits sont les mêmes pour toute autre infraction.

En cas de flagrant délit dans un domicile privé, les policiers doivent avoir l'autorisation du procureur de la république pour entrer dans ce domicile. Sinon les personnes arrêtées illégalement peuvent ne pas collaborer à la procédure.

En cas de garde à vue l'intéressé a droit à ce que sa famille soit informée. Selon la nouvelle constitution

(article 27 et 29) il a droit à un avocat auprès de la police judiciaire.

Que faire en cas d'arrestation?

C'est à l'enquêteur de prouver l'infraction. La personne arrêtée peut ne pas répondre à l'interrogatoire si elle le juge dans son intérêt. Ce droit lui est garanti par la loi.

Demander aux policiers d'informer la famille de l'arrestation.

Quels sont les risques judiciaires? Quelle est la jurisprudence en la matière?

Il est très rare que les tribunaux condamnent à la peine maximum de trois ans. En général les peines de prison prononcées sont de quelques mois à une année de prison ferme ; sauf dans des cas minoritaires où les faits seront estimés graves par le tribunal.

Qui contacter?

Contactez un avocat ; une association qui lutte contre la torture en cas d'allégations de maltraitance physique ou morale ; se mettre en contact immédiat avec les témoins éventuels de ces actes et des conditions de l'arrestation.